

Pour sortir les aînés de la pauvreté

À une époque pas si lointaine, atteindre ses vieux jours pouvait signifier vivre dans des conditions difficiles associées à la pauvreté pour bon nombre d'aînés, et particulièrement pour les femmes. C'est pourquoi le gouvernement fédéral instaurait, en 1976, un programme de sécurité du revenu pour les personnes âgées de 65 ans et plus, connu sous le nom de **Supplément de revenu garanti (SRG)**. Ce programme repose sur le principe que les aînés canadiens doivent profiter d'un niveau de base garanti de sécurité économique. Les données concernant les aînés prestataires du SRG constituent, pour notre région, un indicateur permettant de documenter la situation économique des Lanaudoises et des Lanaudois âgés de 65 ans et plus.

Plus concrètement, ce programme consiste en une aide financière s'adressant aux aînés dont le revenu est faible. Certains aînés peuvent recevoir cette prestation mensuelle non imposable, **en surplus du montant maximal de la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)**. Les aînés doivent obligatoirement en faire la demande pour recevoir le SRG.

Qui peut en bénéficier?

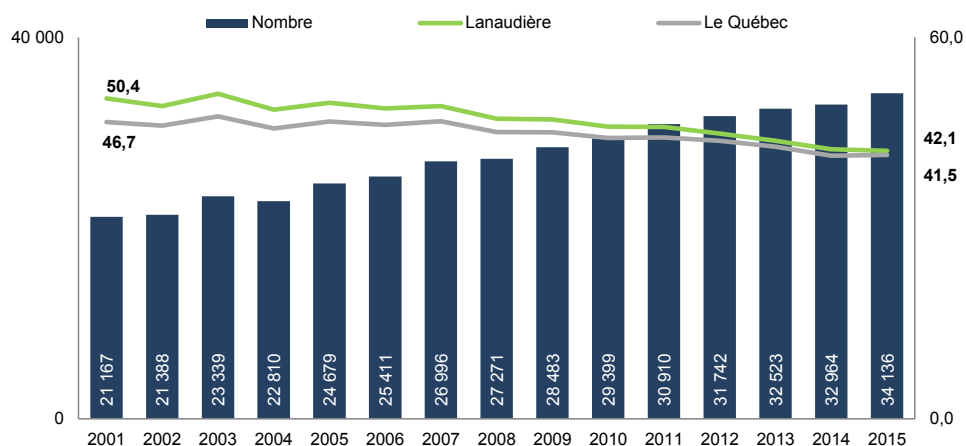
Pour avoir droit au SRG en 2015, les revenus d'une personne âgée vivant seule ne doivent pas dépasser 17 123 \$ et 22 608 \$ pour un couple. Le montant maximal de la prestation atteint 9 191 \$ pour une personne seule et 12 188 \$ pour un couple. Cette prestation annuelle diminue à mesure que le revenu augmente.

Qu'en est-il dans Lanaudière?

Plus de 34 000 Lanaudoises et Lanaudois bénéficient du SRG en 2015. Ce nombre est à la hausse depuis 2001, même si le pourcentage¹ a connu une diminution. Il est passé de 50 % à 42 % au cours de la même période.

Les effets du vieillissement de la population et de la croissance démographique peuvent être des facteurs contribuant à expliquer la **hausse du nombre** de prestataires de SRG dans Lanaudière. Toutefois, l'amélioration des conditions de revenu des aînés, qui arrivent désormais à la retraite, est un facteur à considérer pour expliquer la **baisse de la proportion** des prestataires du SRG depuis 2001.

Prestataires de 65 ans et plus du SRG, Lanaudière et le Québec, 2001 à 2015 (N et %)



Source : Service Canada, données PSR 2001 à 2015, demande spéciale, août 2016.

Une bonification des conditions de revenu des aînés à la retraite

Le revenu des aînés à la retraite s'est amélioré depuis quelques décennies en raison de plusieurs facteurs. On pense, par exemple, à la hausse du niveau de scolarité des aînés, à la participation accrue au marché du travail et à la Régie des rentes du Québec (RRQ) (en particulier pour les femmes) et à la cotisation plus fréquente aux régimes privés de retraite offerts par les employeurs, de même qu'aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Ces moyens ont contribué, et devraient contribuer encore, à la baisse graduelle de la proportion d'aînés lanaudois dépendants du SRG pour vivre décemment à la retraite.

¹ Le pourcentage de prestataires est calculé en tenant compte des prestataires de 65 ans et plus par rapport à la totalité des aînés recevant la pension de la Sécurité de la vieillesse.

Dans Lanaudière-Nord

(MRC : D'Autray, Joliette, Matawinie et Montcalm)

En 2015, près de la moitié des personnes de 65 ans et plus de Lanaudière-Nord reçoivent des prestations du SRG, ce qui représente près de 20 000 aînés. Depuis 2001, une hausse de 46 % du nombre de prestataires du SRG a été observée. Parallèlement, le pourcentage de prestataires a diminué, passant de 54 % à 48 % en 2015. En 2015, la proportion de prestataires du SRG dans Lanaudière-Nord est plus élevée qu'elle ne l'est dans Lanaudière-Sud (48 % c. 36 %).

La présence de conditions socioéconomiques moins favorables parmi les aînés de ce territoire pourrait sans doute expliquer ce pourcentage plus substantiel du recours au SRG. On sait que leurs revenus moyens et médians sont moins élevés que ceux de leurs homologues du sud de Lanaudière (Lemire, 2016). En conséquence, les aînés de ce territoire seraient plus nombreux, en proportion, à se qualifier pour recevoir le SRG en raison de leurs plus faibles revenus. Il est également possible que leurs conditions d'existence ou de travail au cours de leur vie active aient été moins favorables, ou qu'ils aient eu plus difficilement accès aux régimes privés de retraite.



Dans Lanaudière-Sud

(MRC : L'Assomption et Les Moulins)

En 2015, un peu plus de 14 000 aînés de Lanaudière-Sud reçoivent des prestations du SRG, soit un pourcentage de 36 %. C'est une augmentation de 88 % du nombre de prestataires depuis 2001. Toujours entre 2001 et 2015, le pourcentage de prestataires a toutefois diminué, passant de 44 % à 36 %.

Les aînés de ce territoire ont probablement profité davantage de l'amélioration des conditions de revenu à la retraite, ce qui fait en sorte qu'ils ne sont pas admissibles au SRG, leurs revenus étant un peu trop élevés. Cependant, les écarts de revenus qui les séparent des aînés du Nord ne sont pas si grands. En raison du coût de la vie plus élevé en milieu urbain, il faut éviter de conclure que les aînés du Sud sont à l'abri d'une éventuelle situation de pauvreté.



Conclusion

Depuis la mise sur pied dans les années 60 de plusieurs mesures structurantes (RRQ, par exemple) pour bonifier les conditions socioéconomiques des Québécois à la retraite, le niveau de vie des retraités lanauois de 65 ans et plus s'est beaucoup amélioré. Malgré cela, il faut convenir que certaines catégories d'aînés pourraient présenter une plus grande vulnérabilité. Ce pourrait être le cas des personnes dont la principale source de revenu, durant leur vie active, provenait des transferts gouvernementaux. Il en va de même pour celles absentes du marché du travail pendant une bonne partie de leur vie, ou de personnes aux prises avec des incapacités ou encore de celles vivant seules. Heureusement, ces aînés plus vulnérables peuvent compter, lorsqu'ils arrivent à 65 ans, sur le SRG pour vivre avec un revenu plus convenable.

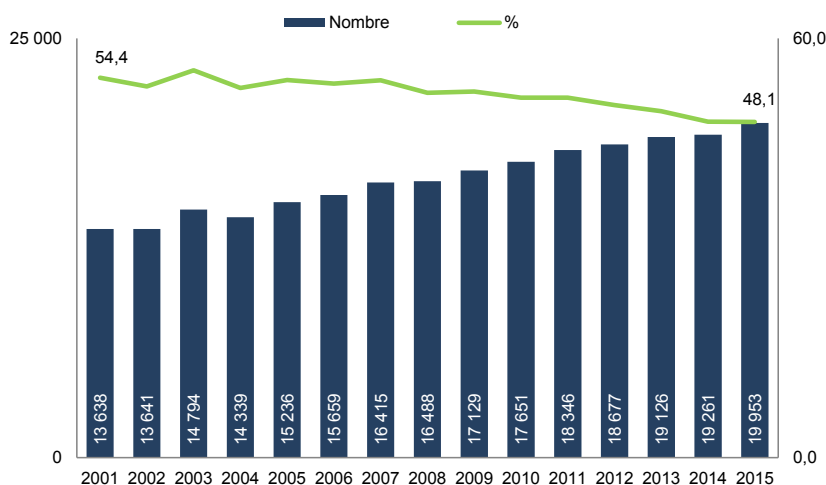
Si des baisses des proportions de prestataires du SRG ont été notées dans Lanaudière ces dernières années, il reste que deux aînés lanauois sur cinq sont vulnérables financièrement. Ils dépendent de ce programme pour se sortir de la pauvreté. En l'absence de cette politique publique qui garantit aux aînés un revenu minimal à la retraite, on peut se demander quel niveau pourrait atteindre le taux de faible revenu des aînés lanauois. Chose certaine, ces politiques publiques de soutien du revenu viennent bonifier les conditions de vie des populations plus vulnérables (Lemire et Payette, 2011). Elles contribuent également à réduire les inégalités socioéconomiques qui se répercutent sur l'état de santé de la population et qui se transforment en inégalités sociales de santé.

Références

LEMIRE, Louise et Josée PAYETTE (coll.). *Vivre avec un faible revenu dans Lanaudière. Portrait des populations les plus vulnérables en 2006*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Services de surveillance, recherche et évaluation, 2011, 28 p.

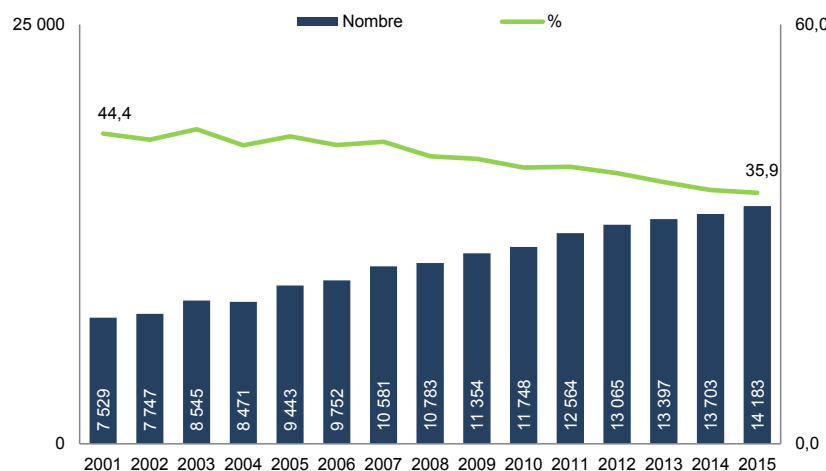
LEMIRE, Louise. *Vieillesse dans Lanaudière - Quelques caractéristiques de l'environnement socioéconomique des aînés*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2016, 32 p.

Prestataires de 65 ans et plus du SRG, Lanaudière-Nord, 2001 à 2015 (N et %)



Source : Service Canada, données PSR 2001 à 2015, demande spéciale, août 2016.

Prestataires de 65 ans et plus du SRG, Lanaudière-Sud, 2001 à 2015 (N et %)



Source : Service Canada, données PSR 2001 à 2015, demande spéciale, août 2016.